

Retenue de salaire

Lors d'une absence du salarié (maladie, congé,,,) une retenue doit être effectuée sur le salaire,

La retenue de salaire doit être exactement proportionnelle à la durée de l'absence,

Méthode de calcul:

- Calculer le nombre total d'heures réelles de travail du mois :
 H = le nombre de jours ouvrés (5 jours/semaine) x heures par jour
- Calculer le taux horaire brut du mois :

TX = salaire brut mensualisé / H

- Calculer le nombre réel d'heures non travaillés (=abs)
- Calculer le montant de la retenue = Absence x taux

Exemple:

un salaire brut mensuel de 1500 € pour une durée hebdomadaire de 35 H (du lundi au vendredi soit 5 x7h), En février, 1 jour d'absence,

 $H = 20 \times 7 = 140 \text{ heures}$

TX = 1500/140 = 10,71 euros/heures

Retenue = 7 heures X 10,71 = 74,99 euros

